MISSION
Europe ★
Urbain

les Actes

Forum national du volet urbain

de la politique européenne de cohésion 2007 - 2013

Lyon, mai 2011

Les acteurs de l'urbain :

une désignation simple pour une réalité multiple et des engagements variés. Plus de deux cents d'entre eux ont tenu à participer au Forum national des projets urbains intégrés (PUI) en mai 2011 à Lyon. L'occasion de faire le lien entre le travail accompli sur le terrain, les difficultés à dépasser et les perspectives de la programmation à venir mais aussi l'opportunité d'échanger, de débattre... et de défendre l'idée d'un développement urbain intégré.

les Actes

Forum national
du volet urbain
de la politique européenne de cohésion
2007 - 20013
Lyon, mai 2011

2007-2013, montée en puissance du volet urbain

Pas moins de **soixante et un projets urbains intégrés** ont été lancés en France pour la période de programmation 2007-2013. Concrètement ce sont des ressources financières destinées à des projets structurants, des moyens et une visibilité accrue pour les quartiers en difficulté et une volonté affirmée de les réintégrer dans la dynamique territoriale. Le tout en s'appuyant sur une approche intégrée, privilégiant la construction d'un projet de territoire global.

Le développement urbain au cœur des 316 programmes opérationnels de l'Union européenne est de plus en plus visible : pour la première fois dans l'histoire de la politique de cohésion, toutes les villes sont potentiellement bénéficiaires du Fonds européen de développement régional (FEDER). En France, **près de 550 millions d'euros sont consacrés au volet urbain**. Ce dernier supporte des projets innovants dans une logique participative en matière d'inclusion sociale, de développement économique, d'accès à l'emploi, de préservation de l'environnement, de maîtrise énergétique, d'accès à la culture, etc... qui vient renforcer et enrichir les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Besoin de professionnalisation et d'échanges d'expérience en réseau

Cette montée en puissance suppose, d'une part, une **professionnalisation des acteurs impliqués dans les PUI**, au sein des collectivités locales comme dans les services de l'Etat ; et d'autre part, la mise en place de **réseaux d'échanges** entre partenaires, comme :

La **Mission Europe Urbain**[1] créée en 2010, à l'initiative de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) et de la Direction générale à l'Outre-Mer (DéGéOM), appuie et anime la mise en œuvre en France du volet urbain de la politique européenne de cohésion.

Et le réseau expérimental **PUI20**[2], lancé dans quatre Régions françaises (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes) qui assure la fonction d'animation des projets au niveau régional. Il rassemble ainsi les vingt projets urbains concernés et engage des réflexions entre les acteurs locaux au moyen de séminaires thématiques.

1/ Plus d'informations sur www.europe-urbain.org
2/ Plus d'informations sur www.sites.google.com/site/reseaupui20102013

Séminaire du réseau PUI20, TIC et mobilité, des enjeux essentiels pour les territoires (septembre 2011)

Ce séminaire a notamment permis à ses participants d'échanger leurs points de vue sur deux sujets émergents dans les PUI mais encore difficiles à appréhender : les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la question de la mobilité. Deux thèmes à forts enjeux, garants du développement et de la cohésion des territoires urbains.

Une mise en œuvre des projets parfois complexe mais des élus locaux impliqués

Les PUI ont favorisé les échanges entre élus et gestionnaires, notamment les autorités de gestion régionales - Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et Conseil régional - et ont permis d'inscrire certains projets urbains dans une approche intégrée nouvelle ou de venir, comme à Lyon, renforcer des politiques locales où l'approche globale était préexistante.

Cependant **la complexité de la mise en œuvre des programmes européens** a parfois été un frein. On devrait pouvoir réduire ce niveau de complexité notamment en permettant plus de flexibilité dans l'affectation des crédits réservés aux projets et en privilégiant le contrôle a posteriori par rapport aux autorisations a priori. Les agglomérations potentiellement bénéficiaires pourraient être associées en amont des projets et bénéficier d'une assistance technique en matière d'ingénierie. Enfin, la responsabilité des élus locaux pourrait être accrue, en adéquation avec la coordination régionale.

L'humain au cœur des projets

Bien entendu, **la dimension humaine** doit sans cesse rester présente, car l'engagement des acteurs est source de richesses et de cohésion sociale. Les projets doivent contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, en leur facilitant notamment l'accès aux services et en les accompagnant vers l'emploi le cas échéant.

Le PUI Grand Lyon s'engage contre l'analphabétisme numérique

L'analyse des différents territoires du Grand Lyon a renforcé la nécessité d'engager des actions de lutte contre l'analphabétisme numérique. Six quartiers ont été choisis de manière à construire des protocoles d'intervention diversifiés expérimentaux.

Les enjeux communs sont : l'appropriation des TIC par les publics les plus éloignés, la découverte d'usages adaptés à leurs besoins et leurs préoccupations permettant de développer des initiatives nouvelles. Initiatives que les territoires locaux n'auraient probablement pas réussi à mettre en place, comme par exemple les animations favorisant l'expression citoyenne ou l'animation en pied d'immeuble.

Jean-François CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes

Jacky DARNE, Vice-président à la coordination du pôle ressources et institutions, en charge du suivi du PUI, Grand Lyon

Thomas DEGOS, Directeur de cabinet du Ministre de la Ville, Préfet

German GRANDA, Chef de l'unité France-Belgique-Luxembourg, DG REGIO, Commission européenne

Marie-Odile NOVELLI, Vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités, Conseil régional Rhône-Alpes

Un début de programmation chargé, avec la naissance des projets urbains intégrés…

Du point de vue des décideurs, l'approche intégrée est une réponse pertinente aux problématiques urbaines. Une implication forte et le plus en amont possible des partenaires locaux (tant dans la préparation que le pilotage des projets), la création et l'animation de réseaux d'expertises semblent indispensables à la réussite des projets. Enfin, une plus grande souplesse administrative est souhaitable dans l'utilisation des fonds européens.

La France a défendu activement la mise en place de politiques intégrées lors de la préparation de la période 2007-2013. Les appels à projets régionaux lancés en France pour la mise en place des PUI ont donné de bons résultats et ont contribué à faire émerger **des stratégies territoriales nouvelles**. Le nombre de sites concernés a été démultiplié par rapport à la période précédente tandis que le champ d'application de la dimension urbaine de la politique de cohésion s'est étendu à l'ensemble de l'Union européenne. De plus, des réseaux d'assistance technique ont été créés à l'intention des agglomérations aux capacités d'ingénierie insuffisantes.

Une réponse globale ciblée sur les quartiers

Le Parlement européen soutient la notion de démarche intégrée, **pour une réponse globale** et flexible ciblée sur la question du désenclavement des quartiers en difficulté, pour favoriser les projets de réhabilitation de l'environnement (reconversion des friches, valorisation du patrimoine) et tenir compte des enjeux démographiques.

L'articulation FEDER et Fonds social européen (FSE) doit être renforcée

A l'épreuve du réel, la mise en œuvre d'une réponse globale et adaptée n'est cependant pas si simple… Si les fonds européens et notamment le FEDER ont joué un rôle moteur, par exemple dans le projet de restructuration des friches portuaires du Havre entre 2000 et 2006, ils ne représentent aujourd'hui plus **qu'un simple mode de financement complémentaire**. Il convient par ailleurs de souligner que les crédits du FSE, mobilisés dans le cadre de ce PUI, sont les seuls qui puissent être déployés pour de petites opérations ; **l'articulation entre le FEDER et le FSE mérite donc d'être renforcée**.

Le Comité interministériel des Villes (CIV) pour « l'optimisation des fonds européens »

Parmi les nombreuses décisions prises à l'occasion du CIV de février 2011 telles que le renforcement du volet urbain dans la politique européenne de cohésion pour la période 2014-2020 et la prolongation jusqu'à fin 2013 de la Mission Europe Urbain, figure une initiative importante :

Une mission confiée à la Datar, à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et au SGCIV afin d'examiner les simplifications à apporter aux modes de gestion du FSE définis au niveau national dans le but de faciliter la mobilisation de ce fonds au bénéfice des quartiers de la politique de la ville.

En Espagne, les projets de développement urbain se ressemblent beaucoup et couvrent des thématiques similaires : patrimoine, formation professionnelle, développement économique. Le succès du projet repose avant tout sur **l'effort de la ville chef de file**. Etonnamment les meilleurs ne sont pas forcément les plus grands : des petites municipalités avec une volonté politique forte et une équipe restreinte réussissent parfois bien mieux.

A ce sujet l'Espagne a mis en place un système pour que ces « **petites villes** » puissent participer : les villes de plus de 50 000 habitants (132 villes) répondent à un appel à projets national qui leur est exclusivement dédié. Les villes de moins de 50 000 habitants bénéficient d'un axe de développement urbain/rural géré par le ministère du développement territorial.

Emmanuel BERTHIER, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Agathe CAHIERRE, Premier adjoint au Maire du Havre

Karima DELLI, Députée européenne

Ignacio ENRIQUEZ, Director de Programa, Ministère de l'Economie, Espagne

Manuel GAVIRA-MONTIEL, Administrateur-principal, DG REGIO, Commission européenne

Hervé MASUREL, Secrétaire général du Comité inter-ministériel des villes

Agir sur la politique de la ville, développer la gouvernance locale

La dynamique d'échanges instaurée au cours des ateliers thématiques de la première rencontre nationale des projets urbains intégrés à Pantin en septembre 2010[3] s'est poursuivie activement les mois suivants. Trois groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises et ont collaboré à des contributions communes présentées à Lyon et disponibles sur le site Internet de la Mission, www.europe-urbain.org.

...Quatre années de programmation : l'heure du premier bilan

Des éléments positifs...

En dépit des difficultés de mise en œuvre, **des visions stratégiques ont émergé**, avec des effets largement positifs tels que notamment la mise en place d'instances de gouvernance dédiées au suivi des projets. La mise à disposition de capacités d'ingénierie, la volonté commune d'avancer et l'implication des acteurs sont des ingrédients indispensables de la réussite. La mise en place d'actions d'appui et d'animation, notamment au niveau national via la Mission Europe Urbain, constitue également un facteur de réussite des projets.

...portés par les collectivités territoriales...

Il souligne le **rôle primordial des collectivités territoriales** dans le portage des projets ; les PUI ont contribué à l'émergence de projets de territoire visant la redynamisation des quartiers en difficulté. Un soutien financier doit être apporté aux initiatives locales, pour faciliter **l'émergence de petits projets**, sans oublier les communautés marginalisées.

... mais des écueils à éviter

Si la redynamisation des quartiers en difficulté rétablit leur image, réduit les phénomènes discriminatoires et crée des liens avec les autres territoires, deux écueils sont à éviter : une **approche trop sectorielle** et une **trop faible participation des partenaires locaux**. L'implication des Régions dans ces stratégies est indispensable.

L'approche intégrée est indispensable et génère un effet de levier par rapport à l'approche sectorielle. Les vecteurs de réussite de l'approche intégrée sont des **partenariats locaux solides, une communication transparente et un réseau de partage d'expériences**.

3/ Retrouvez les actes de cette conférence sur www.europe-urbain.org

Ailleurs en Europe :

Aux Pays-Bas, pays fortement urbanisé, la politique urbaine tient compte de l'opposition entre les quartiers défavorisés et les centres urbains dynamiques. L'Etat livre des orientations stratégiques (très proches des orientations européennes de cohésion urbaine) et offre des soutiens financiers à long terme. **Une véritable approche territoriale intégrée** est ainsi mise en place : les autorités locales et les villes collaborent à l'élaboration et au déroulement des programmes. Le gouvernement national organise une approche multi-sectorielle, coordonne des réseaux de partage d'expériences et apporte son expertise aux villes qui en ont le plus besoin.

Une **initiative intéressante sur le FSE** : si la dimension territoriale du FSE reste mineure, l'Allemagne a réussi à développer un programme au niveau fédéral (BIWAQ) combinant le FSE à son programme national « social stadt » pour réduire le chômage de longue durée et renforcer l'économie locale.

Pistes de Réflexion

La gouvernance des projets :...Les conditions de la réussite...

- Le meilleur niveau de gouvernance semble être **l'intercommunalité** mais attention à respecter une certaine **équité entre tous les territoires**, notamment entre grandes et moyennes villes ;
- **Un élu référent au niveau des agglomérations** pour un portage politique renforcé ;
- **Des règles claires**, élaborées conjointement et en amont par les autorités de gestion et les villes, favorisant une plus grande confiance entre partenaires et une meilleure compréhension des enjeux de chacun des acteurs ;
- **Une équipe / un(e) chef de projet dédié(e) au PUI**, reconnu(e) en interne de la structure porteuse et auprès des partenaires locaux ;
- Des **moyens d'assistance technique** mis à disposition ;
- **Des réseaux d'animation** aux niveaux régional, interrégional et national.

Ces propositions sont extraites de la séquence « Café Forum », temps d'échanges et de débats entre participants du Forum.

Tilman BUCHHOLZ, Federal Ministry of Transport, Building and Urban Development, Allemagne

Agathe CAHIERRE, Premier adjoint au Maire du Havre

Karima DELLI, Députée européenne

Manuel GAVIRA-MONTIEL, Administrateur principal, DG REGIO, Commission européenne

Hervé MASUREL, Secrétaire général du Comité inter-ministériel des villes

Marie-Odile NOVELLI, représentante de l'Association des Régions de France

Didier VANONI, directeur du cabinet FORS - Recherche sociale

Aantik YEH, Manager of communities programme, Ministère de l'Intérieur, Pays-Bas

Des outils pour soutenir l'innovation financière

L'utilisation d'instruments financiers tels que JESSICA[4] vise à créer un effet de levier et à démultiplier l'effort financier public, notamment par le recours à l'emprunt et l'appel à des co-investisseurs. Particulièrement adapté aux projets générant à terme un retour financier positif, ce mode de financement peut faciliter l'implication d'investisseurs privés. De plus, ces dispositifs offrent une plus grande pérennité par rapport au subventionnement classique et permettent à terme un recyclage des fonds vers d'autres projets.

JESSICA, une alternative intéressante à l'utilisation des fonds publics

Le dispositif JESSICA vise à promouvoir les instruments d'ingénierie financière au bénéfice des politiques urbaines via des **modes d'utilisation innovants des fonds structurels** permettant ainsi le recyclage des fonds pour de nouveaux projets et vers de nouveaux acteurs, favorisant un effet de levier grâce à une attractivité accrue pour les partenaires privés et privilégiant une gestion financière durable et efficace des projets, **dans un contexte de raréfaction de la ressource budgétaire**.

Compatible avec l'utilisation de fonds FEDER, les subventions peuvent être utilisées pour un projet de base, puis des modes de financement remboursables peuvent être appelés. La Banque européenne d'investissement (BEI) offre une assistance technique aux acteurs, tels que les collectivités territoriales, et peut aussi gérer des fonds de participation affiliés à JESSICA. La décision d'utiliser ou non ce dispositif relève de l'autorité de gestion. Plus de cinquante études d'évaluation ont déjà été réalisées en Europe. Les dix-neuf opérations lancées représentent 1,7 milliard d'euros d'investissement. Mettre en œuvre une telle initiative nécessite un peu de **pédagogie** face à l'impatience de certains partenaires, qui préfèrent un subventionnement immédiat, et une **bonne articulation** avec les autres modes de financement.

JESSICA concerne au premier plan les projets susceptibles de générer des recettes, mais à un niveau insuffisant aux yeux d'investisseurs privés. L'intervention publique peut alors donner confiance aux partenaires privés et les inciter à participer. Jessica n'est pas LA solution, mais représente une alternative intéressante à l'utilisation des fonds publics.

JESSICA, deux exemples à l'œuvre

A Manchester, l'application de JESSICA s'est portée sur la revalorisation urbaine de la région. L'assistance technique de la BEI a été fort appréciée et les acteurs du développement urbain ont témoigné d'un fort intérêt pour cette initiative. Ainsi, un fonds de participation a été créé en 2009 et alimenté par une dotation issue des fonds structurels. Devant **la raréfaction des subventions accordées aux Régions du Royaume-Uni**, des investisseurs privés ont été approchés mais ceux-ci ne semblent pour l'instant guère intéressés par les fonds de développement urbain durable.

En France, dans la **région Nord-Pas-de-Calais**, la démarche a été initiée dans la perspective de financer durablement les stratégies de développement territorial. Les projets dont le portage pourrait être optimisé voire rendu possible par JESSICA sont en cours de recensement. Il restera alors à déterminer si le subventionnement direct de tels projets mérite d'être proscrit totalement et si l'ingénierie financière pourrait s'appliquer à des périmètres géographiques précis et non à des thèmes d'intervention. Enfin, les modalités d'utilisation de JESSICA (structuration des fonds, montants investis et calendrier) devront être décidées et définies.

4/ Plus d'information sur le site Internet de la Banque européenne d'investissement www.eib.org et sur www.europe-urbain.org

L'implantation d'un «Institut de formations para-médicales» au cœur du quartier Mistral à Grenoble, exemple d'innovation financière

Le projet, fortement soutenu par Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, était porté par l'Association Hospitalière Dauphinoise Saint-Martin (AHDSM) et devait regrouper différentes formations sur les métiers de la santé et des services à la personne. L'opération, estimée à 6,35 M€ HT, devait faire face à plusieurs handicaps : capacité financière limitée de l'association, faible liquidité du bien, faible attractivité du site, entrainant des difficultés juridiques et financières importantes, donc un montage complexe à réaliser.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) s'est engagée aux côtés des collectivités locales en tant qu'investisseur de long terme au nom de ses missions d'intérêt général (utilité économique et sociale). Elle a apporté ses moyens et son savoir-faire pour sécuriser l'économie générale du projet et aider au montage juridique et financier.

Un montage juridique spécifique fut réalisé avec la création d'une SCI associant l'association porteuse et la CDC via un pacte d'actionnaire. La SCI a acquis le terrain auprès de la Ville, conclu un contrat de promotion immobilière avec la SEM Grenoble Habitat puis signé un bail commercial avec l'AHDSM. Ce montage a permis de sécuriser l'ensemble de l'opération (assurance sur l'usage futur, risque financier pris par la SEM et optimisation du coût de revient de l'opération).

Financièrement, le projet est réalisé grâce à un subtil équilibre entre subventions des collectivités locales (3,45 M€, soit 54% dont 2,5 M€ de la Région Rhône Alpes), un emprunt relativement faible (1,8 M€) et un apport de fonds propres par l'AHDSM de 1,1 M€.

D'autres innovations financières existent...

La **Caisse des dépôts et consignations** possède déjà une expérience décennale dans le financement de projets de rénovation urbaine avec un retour financier positif « presque » certain. Elle a par exemple participé à la rénovation du quartier Mistral à Grenoble, opération qui visait à diversifier les types d'habitat et à réintroduire de l'activité économique et des équipements publics (voir ci-dessus). Les investissements sont réalisés par l'intermédiaire de Société civile immobilière (SCI), avec généralement des co-investisseurs intéressés par le retour financier à moyen terme et grâce au recours à l'emprunt, ce qui peut **décupler la valeur de l'investissement public initial**. Ce type d'opération repose sur un dispositif de pilotage politique du projet par les élus locaux et de « management » technique. Il s'agit de rétablir la confiance des investisseurs privés et de partager les risques.

Epareca[5], établissement public, est à la fois gestionnaire et promoteur de commerces. Il vise à maintenir des commerces de proximité dans les quartiers en difficulté. Les commerces de proximité sont à la fois **un instrument de cohésion, de diversité sociale et un lieu de convivialité**. Les subventions utilisées visent à rétablir à terme une rentabilité économique des commerces de nature à intéresser des partenaires privés. L'Epareca agissant dans des secteurs fortement dégradés, les montants investis sont relativement importants.

François COUDON, Adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture du Nord-Pas-de-Calais

Barbara LEMKE, Senior Urban Planner, Banque Européenne d'Investissement

Virgilio MARTINS, Administrateur-principal, DG REGIO, Commission européenne

François MIUS, Directeur général d'Epareca

Alain WEBER, Directeur de département à la Caisse des Dépôts et des Consignations

Jane WORTHINGTON, Legal Officer, North-West Development Agency, Royaume-Uni

Dorota ZALIWSKA, Chef de l'unité ingénierie financière, DG REGIO, Commission européenne

Epareca à l'œuvre à Nancy

Le centre commercial des Tamaris est situé dans le quartier du Haut-du-Lièvre à Nancy, quartier faisant l'objet d'une stratégie de rénovation urbaine complète engagée dès 2004 et principalement portée par la Communauté d'agglomération du Grand Nancy.

Construit en structure métallique, il présente la particularité d'être bâti sur deux niveaux. L'essentiel du centre n'est accessible qu'au premier étage et par des escaliers. Ainsi, une partie des commerces reste invisible depuis l'avenue Pinchard qui structure le quartier. Introvertis et vieillissants, ces commerces ne sont plus en mesure de remplir leur rôle.

A partir de 2004, Epareca s'engage dans un projet de rénovation de ce centre. L'objectif est qu'il devienne le lieu de rencontre des habitants du quartier et constitue une nouvelle centralité, via la construction du nouveau centre commercial accueillant un supermarché et treize boutiques. Depuis 2008, Epareca en assure la maîtrise d'ouvrage. Les cellules seront livrées prêtes à être aménagées par les commerçants début 2012.

L'intervention d'Epareca :

Mise en production : 24 avril 2008
Pose de la première pierre : 16 décembre 2010
Livraison prévue : 1er trimestre 2012

Financement prévisionnel de l'opération :

Coût total : 5 500 000 €
Epareca : 1 680 000 €
ANRU : 1 146 000 €
Communauté d'agglomération
Grand Nancy : 2 674 000 €

5/ Epareca : Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux

Les réseaux d'échanges : la force de la coopération et de l'animation locale

De nombreux pays ont mis en place des réseaux d'échanges pour accompagner les acteurs et les projets urbains. Petit tour d'horizon…

En Espagne, il n'y a pas de ministère dédié à l'urbain. C'est le ministère de l'économie qui met en œuvre la politique européenne de cohésion. Les autres ministères sectoriels (environnement, travaux publics, logement, etc…) sont impliqués pour leurs expertises respectives ainsi que les Communautés autonomes, en charge de leurs propres compétences.

Au niveau national, le gouvernement a créé **un réseau spécifiquement dédié à l'urbain** et aux projets urbains intégrés[6]. Il est piloté par le ministère de l'économie et doté d'un secrétariat, d'un groupe de travail permanent et d'une session plénière permettant aux villes, aux autorités en charge des autres fonds européens et aux ministères sectoriels d'échanger.

Aux Pays-Bas, les villes participent elles-mêmes à la répartition des ressources. Quatre grandes villes (La Haye, Amsterdam, Utrecht et Rotterdam), disposant d'une expérience importante pour avoir déjà participé à des programmes régionaux et trente-deux villes moyennes ont constitué un réseau d'échanges.

En Allemagne, les Länder sont en charge de la mise en œuvre des fonds structurels. Ils ont tous développé des démarches de développement urbain intégré dans leurs programmes régionaux opérationnels, soit sous forme de priorité dédiée (surtout dans les quatre « Lander-ville »), soit sur plusieurs axes. Ils consacrent ainsi entre 2,5 % et 23 % des fonds FEDER à cet aspect. Tout comme les autres pays, l'Allemagne dispose de réseaux d'échanges d'expériences interrégionaux et nationaux.

Troisième et dernier appel à projets URBACT

Jusqu'au 15 mars 2012, les villes européennes ont pour la dernière fois l'opportunité de participer au programme européen URBACT. Cet appel à projets verra la création de dix-neuf nouveaux réseaux, réunissant chacun entre huit et douze partenaires. Les échanges porteront – en articulation avec Europe 2020 – sur la ville innovante, la ville durable et la ville solidaire.

Les villes françaises intéressées peuvent se manifester directement sur le site Internet du programme : www.urbact.eu.

6/ Plus d'information sur www.rediniciativasurbanas.es

Le **programme URBACT**[7] s'intéresse à l'échange de bonnes pratiques entre villes européennes et à la promotion d'une approche intégrée et durable du développement urbain. Accompagnées par des experts, les villes s'engagent sur des **plans d'action** en impliquant les acteurs locaux dans des groupes de soutien locaux URBACT. Dans un second temps, ces projets sont mis en relation avec les fonds structurels européens. L'implication des autorités de gestion des fonds européens connaît un succès mitigé en France mais plus important en Roumanie, en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Ces réseaux permettent aux villes d'une part de travailler sur des projets innovants, et d'autre part de participer plus activement aux projets grâce à des financements gérés directement par elles (comme par exemple aux Pays-Bas).

Le réseau **EUKN**[8] permet aux techniciens, aux chercheurs et aux décideurs (du niveau local jusqu'au niveau national) d'échanger leurs connaissances sur la politique urbaine à travers l'Europe, notamment par l'intermédiaire d'une **librairie électronique**, de conférences thématiques et de rencontres entre membres.

EUKN, la bibliothèque en ligne sur les politiques urbaines

Sur le portail web français du réseau EUKN, vous retrouvez notamment un grand nombre d'études, d'analyses et d'expériences européennes portant sur les politiques urbaines avec des focus spécifiques sur les thématiques : économie, emploi, logement, transport, etc...l'occasion de découvrir de bonnes pratiques en cours chez nos voisins européens.

Wouter BRINGMANN, Senior Policy Advisor, Ministère de l'Intérieur, Pays-Bas

Tilman BUCHHOLZ, Federal Ministry of Transport, Building and Urban Development, Allemagne

Ignacio ENRIQUEZ, Director de Programa, Ministère de l'Economie, Espagne

Mart GRISEL, Secrétaire général du réseau EUKN

Melody HOUK, responsable du pôle projets et capitalisation, programme URBACT

7/ Plus d'informations sur www.urbact.eu
8/ EUKN : European Urban Knowledge Network, www.eukn.org

Les perspectives

Pistes de Réflexion

LES ENSEIGNEMENTS DE LA PÉRIODE ACTUELLE EN TERMES DE :

Gouvernance territoriale

- **Mobiliser les partenaires locaux** dès la phase d'élaboration des prochains programmes opérationnels régionaux ;
- **Former élus et techniciens**, pour une meilleure articulation entre politiques nationales et politiques européennes ;
- **Assouplir et simplifier les règles d'application, notamment celles du FSE** ;
- Souligner l'importance de la **position du chef de projet PUI** : une position transversale, « un pied dans la politique de la ville, un autre à la DGS » ;
- Souligner l'importance de **l'animation (locale, régionale, interrégionale...)** ;
- Privilégier la **subvention globale** pour les PUI « volontaires ».

Articulation politiques nationales et politiques européennes

- Associer l'ensemble des acteurs concernés par la **politique de la ville** et le volet urbain de la **politique européenne de cohésion** ;
- **Renforcer le travail partenarial entre les instances gestionnaires du FEDER du FSE** pour une réelle articulation des deux fonds, améliorer la concertation entre SGAR et DIRECCTE, par exemple : une personne dédiée au suivi des PUI dans chacune des deux structures ;
- Partir des **enjeux des territoires** et des attentes des acteurs de terrain pour déterminer ensuite comment faire converger les outils et modes de financements existants (PUI, CUCS, ANRU, FSE,...).

Ces propositions sont extraites de la séquence « Café Forum », temps d'échanges et de débats entre participants du Forum.

Les positions des acteurs du volet urbain pour l'après 2013... : défendre l'approche intégrée

L'Etat français réfléchit actuellement à la construction de la future politique de cohésion et ses modalités de gestion. Il défendra **l'approche intégrée pour les projets territoriaux**[9]. Cette position, favorablement accueillie par la Commission, n'est cependant pas partagée par tous les Etats membres.

Le dialogue entre acteurs et décideurs reste au cœur du débat : les Régions appellent l'Etat à leur déléguer davantage les crédits tandis que la Commission souhaite dialoguer avec les villes dès l'élaboration des programmes. Des villes dont les élus pourraient être mieux associés aux réseaux d'échanges pour ainsi mieux se préparer aux futures règles de gestion et de mise en œuvre.

La Commission européenne propose un système qui permettrait de concentrer les ressources nationales autour des priorités thématiques d'Europe 2020. Un volet de développement local est également proposé et sera démultiplié par des actions similaires d'autres fonds[10].

9/ Retrouvez l'avancée des travaux et réflexions sur www.europe-urbain.org
10/ Retrouvez l'ensemble des propositions de la Commission européenne dans l'Infolettre numéro 2

Quelle place pour la dimension urbaine dans la future politique de cohésion ?

Le soutien au développement urbain intégré doit se poursuivre car les inégalités sont plus criantes dans les villes qu'ailleurs. D'autant que les villes font preuve d'une **réelle volonté de participer à des projets européens**, malgré la complexité des programmes...

Les travaux menés dans le cadre d'URBACT, par exemple, pourraient permettre une meilleure coordination avec les programmes opérationnels et une coopération accrue entre les villes et les autorités de gestion. Plus que jamais la coopération entre les réseaux sera indispensable : la nature juridique d'EUKN va évoluer afin de mieux coopérer avec d'autres réseaux comme URBACT. Un moteur de recherche commun URBACT-EUKN sera créé en 2012.

Face à la redistribution des ressources en faveur des nouveaux Etats membres, une **meilleure efficacité des fonds distribués** devra être recherchée.

La prise en compte de la ville dans la programmation de la future politique de cohésion s'affirme comme un enjeu majeur pour la réussite de la stratégie Europe 2020. C'est aussi une orientation décisive de la cohésion sociale et territoriale en Europe. Aux États membres de garder en mémoire les engagements forts en faveur des quartiers dégradés à travers **la charte de Leipzig**, en 2007[11].

La Mission Europe Urbain informera régulièrement les acteurs de l'urbain sur l'évolution des débats liés à la prochaine période de programmation. Elle appuiera les réflexions du Groupe de travail « urbain » dans le cadre du Groupe de suivi du Cadre de référence stratégique nationale (CRSN).

Des pistes d'amélioration pour 2014

- Une meilleure intégration de la dimension territoriale dans les futurs programmes de développement en s'affranchissant des frontières administratives ;
- Le renforcement de la dimension urbaine de la future politique de cohésion de l'Union européenne et une concertation des villes dans la conception des programmes opérationnels ;
- Le maintien et le développement des réseaux d'échanges sur les politiques urbaines ;
- Une **simplification renforcée des dispositifs et de leur articulation** ;
- Des **PO régionaux FSE** à l'instar des DOM et/ou des **enveloppes PUI** au sein du PO FSE ;
- La conciliation des **différents calendriers** : PUI / CUCS / projet de territoire

Ces propositions sont extraites de la séquence « Café Forum », temps d'échanges et de débats entre participants du Forum.

11/ Disponible sur www.europe-urbain.org

L'approche intégrée en direction des territoires abritant des quartiers en difficulté

La France souhaite le maintien d'une concentration significative des fonds structurels sur les volets urbains des programmes opérationnels et les projets urbains intégrés qui bénéficieront aux quartiers en difficulté.

Aussi, au regard de l'expérience actuelle, la France souhaite poursuivre dans la voie d'une **meilleure mobilisation des fonds structurels au service des stratégies de revitalisation** des quartiers en difficulté au sein des agglomérations et des villes. Les programmes opérationnels couvrant des territoires abritant des quartiers en difficulté, devraient, normalement, prévoir un volet urbain sauf si leur situation ne le justifie pas.

Il faut, également, insister sur la nécessaire complémentarité entre les interventions du FEDER et du FSE dans les volets urbains des programmes opérationnels et les projets urbains intégrés (PUI). Cette articulation devra être renforcée à l'avenir et s'appliquer selon une flexibilité effective et plus équilibrée en termes de types de dépenses éligibles dans les PUI. Un **mode d'emploi** établi au niveau communautaire pour activer une telle flexibilité apparaît utile pour sécuriser son application par les autorités locales.

L'animation et la mise en réseau des futurs projets urbains intégrés devraient être poursuivies aux niveaux régional et national et être accompagnées d'échanges sur le plan européen dans le cadre du futur programme d'échange entre villes européennes URBACT.

Réponse des autorités françaises au cinquième rapport de la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion.

MISSION Europe Urbain

les Actes

Forum national du volet urbain

de la politique européenne de cohésion 2007 - 2013

Lyon, mai 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Ministère de la Ville

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration

Avec :

Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

Secrétariat Général du Comité interministériel des villes

Délégation Générale à l'Outre-Mer

asp
Agence de Services et de Paiement

Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, du Grand Lyon et de la Caisse des dépôts et des consignations

Région RhôneAlpes

GRANDLYON communauté urbaine

Caisse des Dépôts

La Mission Europe Urbain est un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

Direction de la publication : Romain Briot, Cécile Dannels, Gaëlle Perret - Maquette : Indie
Agence de Services et de Paiement - Mission Europe Urbain - 12 rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil-sous-Bois